

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 04/11/2010

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé:	RAFFIN Christelle qui donne procuration à PERRIN Raphaël, CHEVASSUS A L'ANTOINE Sandrine
Secrétaire de séance :	GINI Patrick

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27/09/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

I. FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES : **APPROBATION DU PERIMETRE, DE LA REPRESENTATION ET DES** **STATUTS**

M. le Maire rappelle que la mise en oeuvre de la fusion des communautés de communes des Hautes Combes, du Plateau du Lizon et de Val de Bienne, initiée au cours de l'année 2009, a donné lieu à la création d'un comité de pilotage composé des 27 maires des communes membres des trois communautés de communes, de 11 groupes de travail, ainsi qu'à un important travail d'information auprès des conseillers municipaux et du public.

Les réflexions de l'ensemble des groupes de travail se sont concrétisées par les délibérations des trois conseils communautaires votées à l'unanimité et par arrêté du 29 juillet 2010. Madame la Préfète a répondu favorablement à la demande des trois communautés de communes en délimitant le périmètre de la future communauté de communes aux 27 communes concernées.

Suite à cet arrêté, l'ensemble des 27 conseils municipaux et les 3 conseils communautaires doivent se prononcer sur la proposition de Madame la Préfète, ceci dans un délai de trois mois.

Après les diverses réunions de concertations un projet de statuts doit être soumis à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'aux 3 conseils communautaires.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur :

- le périmètre de la future communauté de communes,
- la répartition des sièges au conseil communautaire,
- les statuts.

1° - En ce qui concerne le périmètre de la future communauté de communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'adhérer à la communauté de communes regroupant l'ensemble des communes que constituent actuellement les communautés de communes des Hautes Combes, du Plateau du Lizon et de Val de Bienne, à savoir : Bellecombe, Lajoux, La Pesse, Les Bouchoux, Les Molunes, Les Moussières, Septmoncel ; Cuttura, Lavans-les-Saint-Claude, Leschères, Ponthoux, Pratz, Ravilloles, Saint-Lupicin ; Avignon-les-Saint-Claude, Chassal, Choux, Coiserette, Coyrière, La Rixouse, Larrivoire, Molinges, Rogna, Saint-Claude, Villard-Saint-Sauveur, Viry, Vulvoz.

2° - En ce qui concerne la représentation des communes au sein de la future communauté de communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que la répartition des sièges se fera de la manière suivante :

- 1 conseiller communautaire et 1 suppléant pour les communes de moins de 250 habitants,
- 2 conseillers communautaires pour les communes de 250 à 499 habitants,
- 3 conseillers communautaires pour les communes de 500 à 1199 habitants,
- 4 conseillers communautaires pour les communes de 1200 à 4999 habitants,
- 12 conseillers communautaires pour les communes de 5000 habitants et plus.

M. le Maire précise que dès lors que Madame la Préfète aura pris l'arrêté de création, 3 élus de Septmoncel devront être désignés pour siéger au sein du futur conseil communautaire.

3° - En ce qui concerne les projets de statuts de la future communauté de communes dénommée "Haut-Jura Saint-Claude" qui aura son siège provisoirement à l'Hôtel de Ville de Saint-Claude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les statuts présentés.

II. S I A DU CHAPY ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES COMBES : MODIFICATION DES STATUTS

Considérant la compétence qui sera confiée à la future Communauté de Communes « Haut-Jura Saint-Claude » qui vise à mettre en place un service d'assainissement non collectif (SPANC), il est nécessaire de modifier les statuts du SIA Le Chapy pour lui ôter cette compétence et la confier provisoirement à la Communauté de Communes des Hautes-Combes avant le transfert définitif à la nouvelle Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les deux modifications.

III. SYDOM DU JURA : RAPPORT D'ACTIVITES 2009

M. Le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2009 du Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères du Jura.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la zone de Dole, de la zone de Lons-Le-Saunier, du Haut-Jura et de la région de Champagnole et les Communautés de Communes du Pays des Lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy, soit 542 communes et 268 122 habitants.

- L'ensemble des déchets ménagers produits par jurassien en 2009 représente 473 kg, soit une baisse de 0.7% par rapport à 2008 : 194 kg bac gris, 63 kg bac bleu, 43 kg verre et 173 kg en déchetterie.
- Le coût moyen au niveau départemental est:
 - pour la gestion des déchets : 70 €/habitant,
 - la collecte en porte à porte : 27.81 €/habitant,
 - la gestion de la déchetterie : 15 €/habitant,

- le transfert et transport des déchets jusqu'aux lieux de traitement 3.34 €/habitant,
 - le traitement du bac bleu : 1 €/habitant (les dépenses pour le tri du bac bleu sont de 13.47 €/habitant mais sont compensées par 12.48 €/habitant de recettes grâce aux ventes de matières et soutien des éco-organismes),
 - le traitement du bac gris : 11.75 €/habitant (les dépenses pour le bac gris sont de 15.92 €/habitant mais sont diminuées par 4.17 €/habitant de recettes de valorisation d'énergie produite)
 - le stockage des encombrants de déchetterie : 3.26 €/habitant.
- Le taux de qualité moyen dans les bacs bleus est de 80.10 %.
 - 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles sont présentes sur le département, soit 1 déchetterie pour 8000 habitant - moyenne nationale 1 déchetterie pour 15000 habitants.
 - 86 % des déchets ont été valorisés par compostage, valorisation matière ou énergétique : 39 600 t incinérées, 41 996 t recyclées, 18 475 t stockées et 27 652 t compostées.

Le Sydom du Jura emploie 294 personnes, soit 1 emploi pour 911 habitants.

Budget :

Fonctionnement : Dépenses 14 784 186 € Investissements : Dépenses 2 891 727 €
 Recettes 14 815 624 € Recettes 2 989 380 €
 (Emprunts : 23.4 % des recettes et 66 % des dépenses d'investissements).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2009 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

IV. SICTOM DU HAUT-JURA : RAPPORT D'ACTIVITES 2009

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2009 du Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura.

Le SICTOM du Haut-Jura assure :

- la collecte des ordures ménagères,
- la gestion d'un camion déchetterie-mobile et des déchetteries (2 déchetteries principales à St-Claude et Morbier et 4 déchetteries relais Moirans, St-Lupicin, Longchaumois et Les Rousses),
- le transfert des déchets issus des déchetteries au centre d'enfouissement technique de Courlaoux,
- la gestion d'une plate-forme de compostage de déchets verts et la gestion de deux quais de transfert d'ordures ménagères pour le compte du SYDOM du Jura.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 41 personnes.

La collecte est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 926 personnes (53 898 en résidence principale et 7 028 en population touristique).

- En 2009, 14 111 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 798 t déchets souillés, 55 t déchets verts et 3 258 t de déchets récupérables) soit un total de **232 kg/an/habitant**, (à comparer à la moyenne départementale qui est de : 257 kg/an/habitant)
- 2 116.06 tonnes de verre (= 34.73 kg/an/habitant) pour un total de 281 conteneurs,
- 255 tonnes de papier pour 48 conteneurs,
- 464.420 tonnes de carton collectées par les associations St Michel Le Haut et l'ALCG.
- 821 t de déchets verts collectés à la compostière et 359 t de compost produit.

Des conteneurs semi-enterrés (Moloks) sont installés sur toutes les communes de la communauté de communes des Hautes-Combes.

Prix de revient des divers services :

- Collecte : 28.80 €/hab. (2.80 % par rapport à 2008)

(Benne classique : 132.49 €/tonne - 11.41 €/km Molok : 76.40 €/tonne - 8.76 €/km
 Ensemble des bennes : 121.35 €/ tonne - 10.99 €/km)
 - Traitement : 114.19 €/tonne soit 26.34 €/habitant(+ 14.27 % par rapport à 2008)
 - Déchetteries : 12.77 €/habitant (+ 7.22 % par rapport à 2008)
 - Compostière : 1.45 €/habitant (- 20.6 % par rapport à 2008)
 - **Total à l'habitant : 69.36 €** soit une augmentation globale de 4.25 % par rapport à 2008.

Budget :

Fonctionnement : Dépenses 4 938 049 € Investissements : Dépenses 852 846 €
 Recettes 5 111 545 € Recettes 732 032 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2009 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

V. SIE PLATEAU DES ROUSSES : RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Mme Sylvie MICHAUD, déléguée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Le SIE a délégué par affermage la gestion de son service public de l'eau à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI) dont le siège est à Morez, pour une durée de 12 ans. La délégation ayant pris effet le 01/04/2003, elle se termine le 31/12/2015.

- Composantes de la rémunération du service de l'eau :
 - un abonnement annuel payable d'avance,
 - deux prix au m3 consommé :
 - * un prix pour une consommation de 0 à 100 m3
 - * un prix pour une consommation au-delà de 100 m3
- Evolution de la tarification
 Une part participe à la rémunération du fermier, une part est destinée à la collectivité. L'augmentation pour le fermier est de 0,5%. Les prix pour la collectivité restant inchangés.
- Prix du m3 d'eau TTC en 2009 : 2.1236 €/m3, (+ 1.91% d'augmentation).
- Volume d'eau prélevé au Lac des Rousses : 927 885 m3 en 2009 contre 1 013 875 m3 en 2008, (soit une baisse de 8.48 % en partie liée à l'amélioration du réseau).
- Distribution de l'eau : le nombre de compteurs est de 4 507.
- Répartition du nombre de clients : 4 229 en 2009 soit + 0.88 % qu'en 2008 (Pour 7443 habitants) :
 - 4 157 clients domestiques (dont 447 à Septmoncel)
 - 62 clients municipaux (dont 8 à Septmoncel)
 - 10 clients industriels (dont 7 à Septmoncel).
- Quantité d'eau totale livrée au compteur : 512 172 m3 (- 3.84 % par rapport à 2008)
- Consommation unitaire moyenne par compteur domestique : 116,35 m3 (stable)
- **Rendement du réseau : 68.49 %** contre 62.88 % en 2008 -
 Indice linéique de perte : 3.71 contre 4.42 en 2008.
 L'amélioration est sensible mais l'objectif à atteindre est de 80 % pour le rendement du réseau et un indice linéique de perte de 3.
- Travaux réalisés à Septmoncel :
 - Déplacement de conduites sur le Dard et au Moulin,
 - Renforcement de conduites au centre du village : place Dalloz et Rue du Mont.

- Travaux à envisager :
-Renouvellement de la conduite de Montépile.
- Qualité de l'eau : conforme à 100 % pour les analyses bactériologiques et à 90.91 % pour les analyses physico-chimiques.

Recettes hors redevances et surtaxes : 515 592 €

Dépenses hors redevances et surtaxes : 569 229 €

Le résultat brut d'exploitation augmente tout en restant déficitaire : - 53 637 K€ en 2009 contre - 56 479 K€ en 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2009 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

VI. ERDF : MISE A DISPOSITION TERRAIN AL 215

M. le Maire rappelle la nécessité de remplacer le poste de transformation situé Chemin de la Curtine, devenu obsolète. ERDF démolira donc ce poste cabine haute pour le remplacer par un poste de type 4UF, rue Carnot contre un bâtiment communal et procédera également à la reprise des réseaux basse tension souterrains par le biais de câbles souterrains à poser dans la rue Dalloz.

Considérant la proposition de convention pour mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 12m² sur la parcelle AL215 "Rue Carnot" pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

VII. ONF : DESTINATION ET MODE DE COMMERCIALISATION COUPE RESINEUSE PARCELLE D SECTEUR LA RECUA

M. le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts concernant la destination et le mode de commercialisation de la parcelle D route de la Recula (coupe résineuse), à savoir :

- Vente en adjudication générale
- Prévente de bois façonné avec cubage comtois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- demande à l'ONF d'assurer la prestation contractuelle d'assistance et de contrôle du cubage comtois pour le lot de la parcelle D,
- autorise M. le Maire à signer le devis pour exécution de la prestation qui sera présenté par les représentants de l'ONF

VIII. SIGF MASSACRE : MODIFICATION ACHAT TERRAIN

M. le Maire informe l'assemblée de la demande du Syndicat Intercommunal de Gestion forestière du Massacre de modification de la délibération prise le 21/07/2010 concernant la vente des terrains de M. Durafourg.

En effet, celui-ci a reçu une proposition d'achat, par un propriétaire local, pour les trois parcelles non boisées n° AP 114, 115 et 116.

En définitive, seule la parcelle boisée cadastrée AP 477 d'une superficie de 2ha 38a 64ca, au prix de 20 000 € sera acquise par les communes membres du SIGF du Massacre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'acquisition de la parcelle précitée en indivision avec les communes membres du SIGF : Lajoux, Lamoura, Longchaumois, Les Molunes, Prémanon, Septmoncel au prorata des quotes parts fixées, soit 190.5/1000e pour Septmoncel,
- donne le pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'achat qui sera reçu, aux frais du SIGF du Massacre, par Maître VUILLET, notaire à Saint-Claude et ne donnera lieu à la perception d'aucun droit au profit du Trésor Public, conformément à la loi,
- confie au SIGF du Massacre la gestion de cette forêt indivise,
- souhaite que puisse être mentionné dans l'acte de vente des parcelles non boisées, achetées par une personne privée, un droit de passage pour la piste de fond ainsi que pour le débardage des bois.

IX. BODET : DEVIS BATTANT CLOCHE EGLISE

M. le Maire fait part du courrier de l'entreprise BODET, en charge de l'entretien annuel des cloches de l'église, signalant une usure avancée du battant de la cloche 2 et proposant son remplacement pour éviter une détérioration de la cloche.

Le devis présenté par cette Société s'élève à 902.00 € HT, soit 1 078.79 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au remplacement du battant de cloche en inscrivant cette dépense au budget primitif 2011. Il demande à M. le Maire de transmettre le dossier à la commune des Molunes pour financement du tiers restant à sa charge, selon la convention de répartition des coûts entre les deux communes.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

X. ENR : DEVIS ORDINATEURS

M. le Maire rappelle que suite à la cessation d'activité de la société en charge de la fourniture de 9 ordinateurs PC portables + 1 imprimante + mobilier adéquat dans le cadre de l'opération "Ecole Numérique Rurale", il y a urgence à finaliser cet achat afin de percevoir le solde de la subvention accordée par l'Education Nationale.

M. Jean-Christophe SAVOIE a obtenu un premier devis auprès d'un fournisseur local et est en attente d'une seconde offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire, M. l'adjoint et M. Jean-Christophe SAVOIE à passer commande à l'entreprise la mieux disante.

Par ailleurs, M. Jean-Christophe SAVOIE signale que, pour être en accord avec l'offre ENR, il faudra prévoir le changement d'abonnement Internet : 20 Mo Pro avec une adresse IP fixe.

XI. ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

M. le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2010-716 publié le 29/06/2010 permet à l'autorité territoriale d'évaluer la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité par un entretien professionnel annuel avec compte rendu, et ce, en substitution de la notation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à cette nouvelle disposition.

XII. COURRIERS DIVERS

A) COURRIER DE M. Le SOUS-PREFET

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Le Sous-Préfet en date du 30/09/2010 faisant part de ses observations au titre du contrôle de légalité sur le Plan Local d'Urbanisme de Septmoncel.

- Dans la prise en compte des risques, M. le Sous-Préfet demande à ce qu'apparaissent sur les plans de zonage les largeurs des zones de danger le long de la canalisation de transport de gaz.

- Dans la prise en compte de la nature, des paysages et des sites du Jura, un complément de rédaction devra figurer concernant la zone d'implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) du Replan.

- Enfin, d'autres observations concernent certaines servitudes d'utilité publique et annexes du PLU.

Les rectifications devront être réalisées dans les plus brefs délais. Suite à cela, le PLU sera opposable aux tiers.

B) COURRIER DE M. Philippe CHEVASSUS "La Tête" - Le Manon

COURRIER DE Mmes Valérie DALMAIS et Leyla C. RAMIREZ - La Chandoline-Le Manon

M. le Maire fait part de ces deux courriers qui traitent des problèmes de stationnement et d'accès aux propriétés durant l'hiver.

Les accès seront règlementés par arrêtés. Le reste du domaine public restera à disposition pour les stationnements sur la zone sans restriction particulière.

C) COURRIER DU CENTRE DE DISTRIBUTION DE LA POSTE DE SAINT-CLAUDE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 25/10/2010 du personnel du centre de distribution qui tient à s'excuser auprès des usagers, pour la gêne occasionnée pendant la période de grève.

Les revendications n'ont pas été prises en compte. Le problème social perdure avec la volonté de la Direction de la Poste de supprimer une tournée et de ne pas embaucher de personnel, et par conséquent de ne pas tenir compte des contraintes particulières des communes rurales de montagne.

M. Jean-Louis MICHARD propose de prendre une motion de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à la Direction de la Poste qu'il soit tenu compte de la spécificité du territoire, et que les demandes du personnel soient prises en compte autant que faire se peut.

D) DIAGNOSTIC PARTAGE de M. le Directeur des Ventes de la Poste

M. le Maire fait part du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 05/10/2010, et du document établi par M. Franck PELLETIER, Directeur des ventes et de groupement postal Bresse et Montagnes.

En conclusion, la Poste avance les hypothèses suivantes :

1° - Adaptation des horaires avec une amplitude augmentée : mutualisation avec un commerçant,

2° - Adaptation des horaires avec une amplitude adaptée : recours à une solution de mutualisation avec la commune ou la communauté de communes.

3° - Adaptation des horaires d'ouverture du bureau de Poste à l'activité constatée.

M. Le Maire propose de prendre une motion, laquelle est approuvée par le Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite une vision prospective à 5 ans et 10 ans fonction du scénario C : "Adaptation des horaires d'ouverture du bureau de Poste à l'activité constatée"
- souhaite le maintien du fonctionnement actuel.

E) COMITE DE SOUTIEN AUX DROITS DE L'HOMME EN IRAN

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 12/10/2010 du Comité de Soutien aux Droits de l'Homme en Iran sollicitant les collectivités pour une motion de soutien au peuple Iranien demandant la séparation de la religion et de l'Etat, une république basée sur le pluralisme politique, l'abolition de la peine de mort et un Iran non nucléaire.

M. le Maire propose aux élus de consulter le courrier en mairie et d'apposer leur signature s'ils le souhaitent.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

A) MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire communique les bilans Contrat Enfance et Contrat Enfance Jeunesse dressés par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2009 :

1° - CRECHE "La Ruche"

Dépenses : 144 951 € 92 % sont des charges de personnel

Recettes:	39 634 €	Participation des usagers (= 27 %)
	52 486 €	Prestations de service unique CAF
	19 721 €	Prestation de service "contrat enfance" CAF
	8 509 €	Autres produits
	24 601 €	A charge de Septmoncel

Le prix de revient de l'heure est inférieur à la moyenne départementale :
6.43 €/h à Septmoncel contre 7.91 €/h au niveau du département.

2° - C L S H "Les P'tis Boullis"

Dépenses : 179 322 €

Recettes	51 363 €	Participation des usagers (= 29 %)
	13 080 €	Prestations de service ordinaire CAF
	36 752 €	Prestation de service "contrat enfance" CAF
	1 462 €	Subvention de fonctionnement
	1 8 359 €	Autres produits
	58 306 €	A charge des 2 communes de Septmoncel et Lamoura

La fréquentation ne s'est pas améliorée en péri-scolaire.

Le coût de revient horaire est de 6.05 € contre 4.33 € au niveau départemental.

M. le Maire confirme que les deux associations ont des difficultés avec Familles Rurales et que les communes ont dénoncé le 10/06/2010 la convention qui les liait avec cette association.

Des réunions ont eu lieu entre des élus de Lamoura et Septmoncel et d'autres sont programmées afin de statuer sur l'avenir de ce Centre.

Des propositions de solutions devront être étudiées par les 2 communes.

Par ailleurs, Mme la Directrice du CLSH informe par courrier qu'une décoration de la cantine. aura lieu tous les mercredis matin du 10 novembre au 08 décembre. M. le Maire souhaite des informations complémentaires.

B) ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION

M. le Maire indique que l'entreprise exécutant les travaux a mandaté un géomètre afin de définir les limites du chemin rural public.

MM. PIETE et FORESTIER proposent par ailleurs d'autoriser les travaux sur leur domaine privé, tout en respectant une distance minimum de 20 mètres de leurs habitations respectives. De nouvelles tractations devront être engagées.

C) TRAVAUX GENDARMERIE

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres de prix pour :

- Le remplacement de 4 volets roulants (Attente de nouvelles propositions).
- La réfection de sol d'un appartement.

Considérant le devis de sol plastique (1820€) et les devis de carrelage (4128€ et 6820€) et les réfections précédentes en sol plastique, le Conseil Municipal propose, pour répondre favorablement à la requête d'un sol carrelage émanant de l'occupant, de participer à hauteur de 1,5 fois le prix du revêtement plastique et de laisser le solde à la charge du locataire. Cette décision est motivée par la différence de longévité entre les deux options.

D) FONTAINE PLACE DALLOZ

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) est en attente des plans pour étude avec emprise maximale.

En parallèle, M. Patrick GINI prend contact avec un cabinet d'études.

F) SALLE DE MUSIQUE

M. le Maire propose de rencontrer M. le Président de la Fanfare du Haut-Jura pour le montage du dossier de demande de subvention.

G) COMMISSION RANDONNEE

M. Patrick GINI remercie les participants à la commission randonnée qui ont effectué des travaux de dégagement "Sur la Roche".

Les circuits et les thèmes des 7 belvédères ont été définis comme suit :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| 1° - LES GRES | La flore |
| 2° - LA ROCHE BLANCHE | La géologie |
| 3° - LE FRENE | L'habitat |
| 4° - LA LUETTE | La faune |
| 5° - LES ROCHETTES | Les métiers |
| 6° - LA TENDUE | La Haute Chaîne du Jura |
| 7° - LA ROCHE | Les vents |

H) SIA LE CHAPY

M. Nicolas GINDRE, Président, informe qu'en vue du renouvellement de la délégation de services publics, l'ouverture des plis se fera le 25/11/2010 à 17h30.

I) INAUGURATION DU BATIMENT "LE RUBIS"

L'inauguration aura lieu samedi 6 novembre à 10h30 devant le bâtiment.

J) TNT

Le secteur de Montépile se situe en zone rouge et n'est donc pas couvert par la TNT.
M. Jean-Louis MICHARD prend en charge le dossier afin d'étudier les équipements nécessaires et les aides allouées.

Séance levée à 0h00

Le Maire,

Affiché le 10/11/2010

Raphaël PERRIN